

DISCOURS DU 21 MAI
DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE DU CNOSF

Mesdames, Messieurs les membres du CNOSF,

Cher Henri,

Mes chers amis,

Je vous retrouve avec plaisir à l'occasion de votre assemblée générale annuelle.

Je m'étais engagé en novembre dernier à entretenir des relations très étroites avec le CNOSF et j'avais proposé le principe une rencontre régulière. Cet engagement a été respecté. Nos petits-déjeuners, désormais mensuels, qui ont permis depuis plusieurs mois de nous dire, dans un esprit sportif mais avec franchise, ce que nous avions sur le cœur.

C'est dans ce même état esprit que j'ai souhaité intervenir devant vous en cette fin de matinée. Il me semble indispensable que le principal partenaire de l'Etat soit informé, le plus complètement possible, de sujets aussi importants que les texte de loi en cours de préparation ou d'examen, la réforme au sein du ministère, les perspectives budgétaires et la prochaine présidence de l'Union européenne.

*** ***

I - Le menu est copieux, vous le constatez. Aussi je commencerai sans plus attendre par un point d'étape sur un certain nombre d'initiatives que d'aucuns rattacheraient à la lutte contre les dérives du sport mais que je présenterai plutôt comme une recherche de transparence et de préservation de l'esprit sportif. Le mouvement sportif comme l'Etat ont bien sûr, chacun selon ses compétences, un rôle essentiel à jouer en la matière.

Nous avons travaillé au cours des derniers mois sur trois textes de loi :

- le premier, sur la lutte contre les trafics de produits dopants ;**
- le second, sur l'interdiction administrative de stade dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (ou plus simplement LOPSI) ;**
- le troisième, sur les agents sportifs.**

En quelques mots, voici les orientations poursuivies par le ministère sur ces chantiers et leur état d'avancement.

Le projet de loi concernant la lutte contre les trafics de produits dopants est actuellement en cours de discussion parlementaire : il a déjà été adopté en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale ; je le défendrai cet après-midi devant le Sénat. C'est, me semble-t-il, un texte équilibré. Il était impératif de rendre encore plus efficaces les outils dont disposent les pouvoirs publics, notamment les services enquêteurs. Le projet de loi introduit à cet effet une infraction pénale nouvelle de détention de produits dopants et étend les incriminations pénales en matière de trafic. Mais je n'ai pas souhaité aller plus loin en pénalisant l'usage : c'est une prérogative des fédérations, qui agissent déjà avec beaucoup d'efficacité sur le plan disciplinaire. Le Gouvernement ayant déclaré l'urgence de ce projet, son adoption devrait intervenir avant la fin du premier semestre.

S'agissant de la lutte contre la violence, le projet de loi devrait être examiné cet été par le Parlement. Il prévoit un renforcement et un allongement de la durée des interdictions administratives de stade qui sont actuellement limitées à 3 mois. Mon souhait est que les auteurs de troubles puissent être écartés pendant toute la durée d'une saison, ce qui n'est pas le cas actuellement. Parallèlement, le ministère chargé des sports conduit – j'y suis attaché - une politique éducative et de prévention particulièrement volontariste, en partenariat notamment avec la LICRA et la Fédération française de football.

Nos réflexions communes sur les agents sportifs vont également bientôt aboutir. L'intérêt de nos travaux a conduit le sénateur Humbert à déposer une proposition de loi devant le Sénat. Le sénateur Martin, qui été désigné récemment rapporteur, vient de commencer ses auditions ; l'examen en séance publique est prévu pour le 4 juin.

Outre ces trois textes de loi, j'ai souhaité, dans le domaine de l'arbitrage, que le ministère joue un rôle de coordonnateur des différents acteurs. J'ai donc pris l'initiative d'organiser des Etats généraux de l'arbitrage. Il devenait urgent nécessaire de responsabiliser l'ensemble des partenaires d'une rencontre sportive, arbitres, joueurs et entraîneurs et de trouver des solutions, aussi bien dans le sport amateur que dans le sport professionnel. Comme vous le savez, les groupes de travail, auxquels le mouvement sportif a largement participé, présenteront leurs conclusions le 29 mai prochain. J'en attends beaucoup.

II - Après ce trop bref tour d’horizon des sujets d’actualité, je vous propose d’aborder deux sujets importants : la réforme du ministère et les perspectives budgétaires. Ces deux sujets sont liés mais ne doivent pas être confondus.

Concernant la démarche de « révision générale des politiques publiques », la fameuse « RGPP » et ses répercussions sur le ministère, j’ai souhaité vous apporter un éclairage sur 4 thèmes principaux concernant le sport :

- la réorganisation de l’administration centrale,**
- la réorganisation de l’administration territoriale,**
- les pistes de réforme pour le réseau des CREPS,**
- les pistes de réformes pour les grands opérateurs que sont l’INSEP et le CNDS,**

1^{er} axe de réforme : la réorganisation de l’administration centrale

Le conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril dernier a décidé la mise en œuvre de deux mesures importantes concernant les services centraux « jeunesse et sports ».

La première de ces mesures concerne le regroupement au sein d'une même direction des attributions en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative. Cela signifie concrètement que l'actuelle DVAEF sera supprimée et que les compétences de cette direction seront, à l'avenir, partagées entre la future direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative et, pour le secteur des formations, la direction des sports.

Cette réorganisation est déjà bien avancée puisqu'une présentation du projet a été faite à l'occasion d'un Comité technique paritaire central (CTPC), le 6 mai dernier.

Quels avantages peut-on attendre de cette réorganisation qui devrait intervenir à la rentrée 2008 ?

Premièrement, elle permettra de développer les synergies qui existent déjà entre les secteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et de renforcer l'efficacité des politiques publiques dans ces domaines.

Deuxièmement, elle permettra de donner à la direction des sports les compétences en matière de formation aux métiers du sport dont elle ne disposait pas jusqu'à présent. Afin de préserver la cohérence de notre politique en matière de formation, j'ajoute que la direction des sports aura aussi compétence en matière de formations aux métiers de l'animation. Mais elle l'exercera bien sûr en liaison très étroite avec la future direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Troisièmement, dans un souci d'efficacité et de lisibilité, cette réorganisation permettra de regrouper l'ensemble des activités liées au pilotage du réseau des établissements au sein d'une même structure. C'est pourquoi la direction des sports exercera la totalité de la tutelle sur le réseau des écoles nationales, de l'INSEP et des CREPS.

Toujours au sein de l'administration centrale, la seconde mesure porte sur le **regroupement des fonctions « support »**, c'est-à-dire des deux directions chargées aujourd'hui de l'administration dans le secteur de la santé et dans celui de la jeunesse, du sport et de la vie associative : la DAGPB et la DRHACG. Ce regroupement est la conséquence naturelle de l'existence du périmètre ministériel mis en place en 2007.

Il a pour objectif de disposer d'un ensemble plus efficace et mieux adapté aux nouveaux métiers de l'administration, tout en prenant en compte, lorsqu'elles demeurent, les spécificités du secteur de la santé ou de celui de la jeunesse et des sports.

Concernant ce regroupement, dont la mise en œuvre est prévue pour le 1er janvier 2009, nous n'en sommes qu'au stade des orientations de principe.

2^{ème} axe de réforme : l'administration territoriale

Lors de chacun de mes déplacements, j'ai pu apprécier la qualité de l'action conduite par les services déconcentrés de la jeunesse et des sports, la disponibilité, la capacité d'adaptation et l'engagement professionnel des agents qui les composent. Cette expertise, cette culture professionnelle forte et spécifique, sont un atout précieux pour l'Etat. Les préfets sont les premiers à le reconnaître.

Mon ambition est de préserver ces spécificités d'intervention des services territoriaux tout en adaptant le réseau des services déconcentrés à un contexte local qui a profondément changé. Les collectivités locales ont en effet développé leurs interventions et leurs services propres. Les instances déconcentrées des fédérations sportives et, plus largement, le mouvement associatif se sont structurés. Les besoins des usagers ont évolué.

Les mesures arrêtées à l'occasion du Conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008 s'inscrivent dans ce cadre. Elles prévoient notamment l'intégration des services déconcentrés de la jeunesse et de sports dans des ensembles plus vastes définis dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat.

Au plan régional, les actuelles directions régionales de la jeunesse et de sports ont vocation à intégrer les futures directions régionales « chargées de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports ». Roselyne BACHELOT et moi-même tenons à ce que cette dénomination soit adoptée. Elle est essentielle au maintien d'une identification claire du périmètre d'intervention de l'Etat dans notre secteur. Elle est aussi justifiée par le fait que ces nouvelles directions seront assez largement constituées à partir des ressources des actuelles DRJS.

Au plan départemental, aucun schéma d'organisation n'a été arrêté à ce jour et il serait hasardeux d'annoncer des mesures d'intégration ou de rapprochement pour lesquelles les travaux de réflexion préalable vont être engagés prochainement au plan interministériel.

Mais si l'analyse des missions de « jeunesse et sports » fait ressortir très nettement l'importance du niveau régional, nombre d'entre elles restent des missions de proximité. Tel est le cas par exemple des attributions des services en matière de vie associative, de protection des usagers, de promotion des activités sportives et de jeunesse, de prévention, de contribution à la politique de la ville, de politiques éducatives territoriales. C'est pourquoi nous défendons des propositions visant à maintenir une présence de « jeunesse et sports » au plan départemental, quelle qu'en soit la forme.

3^{ème} axe de réforme : la réorganisation du réseau des CREPS

Dans le contexte de la RGPP, la réforme du réseau des CREPS constitue un enjeu de tout premier ordre. Sa mise en œuvre devra s'inscrire dans un calendrier pluriannuel propice à la concertation nationale et locale que je souhaite mettre en œuvre sur ce dossier.

Les décisions concernant les CREPS s'appuieront sur évaluation quantitative et qualitative des missions de chaque établissement. Cette démarche d'évaluation, qui s'engagera très prochainement, portera sur les différentes fonctions d'un CREPS : l'accueil, le haut niveau, la formation, les activités des pôles ressources nationaux pour les établissements concernés. Elle prendra en compte les exigences liées aux politiques sportives nationales, régionales et fédérales, ainsi que les atouts que peuvent constituer la localisation et les équipements de chaque établissement.

Ce n'est qu'au terme de cette démarche que des décisions tenant au périmètre du réseau et à la suppression éventuelle de certains établissements seront prises.

Je tiens par ailleurs à préciser que cette démarche doit être dissociée des réflexions engagées sur l'offre publique de formation aux métiers du sport et de l'animation. Si les propositions formulées par le Professeur BERTSCH concernant les évolutions du dispositif de formation seront très certainement utiles à l'analyse à moyen terme des perspectives d'activité de chaque établissement en matière de formation, elles ne s'inscrivent pas dans le cadre de la démarche « RGPP ».

4^{ème} axe de réforme : l'INSEP et le CNDS

En ce qui concerne le haut niveau, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer les perspectives sur lesquelles nous travaillons, ensemble, pour la prochaine olympiade. L'**INSEP** est bien sûr au cœur de ces réflexions. Je redis ce matin mon souhait de faire évoluer le statut de l'INSEP en clarifiant et élargissant ses missions et en modernisant son mode de gestion. Trois éléments peuvent être mis en avant :

- la capacité d'expertise de l'INSEP sera renforcée, notamment en matière de haut niveau,
- l'INSEP assurera le rôle de tête de réseau des autres établissements,
- les missions de formation et de recherche en liaison seront développées avec les établissements d'enseignement supérieur et les fédérations sportives.

J'ai eu l'occasion de dire à Henri Sérandour que le rôle du CNOSF dans le pilotage de la politique du haut niveau sera substantiellement accru.

Concernant le CNDS, je ne reviendrai pas en détail sur les annonces faites lors du dernier conseil d'administration de l'établissement, le 17 avril 2008. Je rappellerai seulement la perspective de suppression de la gestion des crédits au niveau départemental au profit d'un renforcement de l'échelon régional.

Vous le voyez, les chantiers de réforme sont nombreux et lourds mais on ne peut pas revoir le périmètre de l'Etat, comme le président s'est engagé à le faire, en restant inerte. Ce que je souhaite, c'est être acteur de la réforme et non la subir.

* *

III - Après cette présentation de la démarche RGPP dans le secteur du sport, je souhaite évoquer devant vous les perspectives budgétaires pour 2009 et au-delà, puisque la perspective est désormais à 3 ans.

C'est évidemment une question sensible parce que l'Etat reste en France, contrairement à nos voisins, le pivot du sport français, le garant de son équilibre. Et pourtant, ce n'est pas lui, et de loin, qui apporte les financements les plus élevés : les collectivités territoriales le devançant très largement. Ce n'est pas non plus lui qui dispose des moyens humains les plus importants, le mouvement sportif avec ses millions de bénévoles a un poids tellement supérieur aux milliers d'agents du ministère.

Mais la France reste la France et l'on ne revient pas sur des siècles d'omniprésence de l'Etat. Et je sais l'attachement du mouvement sportif à la présence, en son sein, de cadres techniques et au soutien financier du ministère.

J'ai pu d'ailleurs le mesurer par les réactions vives des fédérations face au gel d'une partie de nos crédits en début d'année. Cette diminution de 7 % du montant des conventions d'objectifs a constitué un effort d'autant plus douloureux que la mesure n'avait pu être anticipée, par vous comme par nous. Les réactions du mouvement sportif local en ce qui concerne la part territoriale du CNDS destinée aux clubs, pourtant peu affectée, me sont également remontées.

Mais le devoir d'un ministre est de tenir un discours de vérité. A l'amorce des conférences budgétaires, il est de mon devoir de dire que les négociations seront âpres, plus encore que d'habitude.

Les raisons, vous les connaissez déjà :

- Même si nous n'avons pas sombré dans une crise financière lourde, la situation économique s'est retournée, en France comme ailleurs, depuis un an. Nos prévisions doivent être revues à la baisse et sans délais. D'autant plus que prenant la présidence de l'Union européenne, nous ne pouvons pas être les mauvais élèves de la classe.

- La seconde raison, plus importante à mes yeux : le Président de la République a été élu sur un programme exigeant : la réduction du format de l'Etat et, par conséquent, de ses moyens. Voilà au moins deux décennies que l'on promet des efforts et qu'on les réalise partiellement, voire pas du tout. Dimanche, le Premier ministre a réuni le Gouvernement pour fixer des objectifs clairs et ambitieux : l'équilibre budgétaire en 2012. Il ne reviendra pas dessus.

Quel est mon état d'esprit au commencement de ces négociations budgétaires ?

C'est bien sûr celui de la défense des intérêts du sport, parce que c'est ma passion – je lui doit tout – et c'est celle de millions de bénévoles et de licenciés. Dans ce cadre, j'ai demandé une enveloppe budgétaire proche de celle de 2008. En ce qui concerne le PNDS, qui vient à expiration en fin d'année et ne sera pas renouvelé en l'état, j'ai demandé le maintien des sommes correspondantes et leur transfert, pour une part sur le CNDS, pour une autre part, sur le programme « sport ».

Mais je suis aussi sensible à la solidarité gouvernementale parce que je vois bien, lorsque je participe au conseil des ministres, la complexité de la gestion d'un pays comme le nôtre et la diversité des besoins. Le sport doit-il être dispensé de tout effort ? Doit-il plus que la culture, que l'éducation nationale, que la justice être préservé ?

Il est trop tôt pour dire si nos demandes seront satisfaites, les négociations budgétaires commencent à peine. Mais j'ai la conviction que nous devons faire des efforts durables.

Si efforts budgétaires il doit y avoir, je déploierai toute mon énergie pour qu'ils soient expliqués, anticipés, progressifs, et le plus indolores possibles. Il faudra peut-être procéder à des réformes structurelles qui seront sans doute l'occasion d'impliquer plus encore le mouvement sportif dans la prise de décision publique. En tout état de cause, je considère le soutien aux fédérations prioritaire ; son niveau devra, dans toute la mesure du possible, être préservé.

Enfin, comme j'ai eu l'occasion de le dire au dernier conseil d'administration du CNDS, l'ouverture du secteur des paris sportifs en ligne est un dossier que je suis avec la plus grande attention. Le sport français devra en bénéficier.

* *

IV - Je souhaite, pour conclure ce propos, évoquer devant vous la perspective de la prochaine présidence française de l'Union européenne, ce que mes collaborateurs appelle couramment la PFUE.

C'est un sujet qui passionne le mouvement olympique et sportif, qu'il soit français ou international. En témoigne la très riche contribution du CNOSF sous la houlette de Bernard Lapasset.

Pourquoi cet engouement soudain pour les questions européennes après tant d'années de résignation ?

Le Livre Blanc du sport a constitué un premier sursaut. La Commission européenne a admis, et il faut lui en attribuer le mérite, que le sport n'est pas une simple activité économique. On ne doit donc pas raisonner seulement en termes de libre circulation pour les travailleurs et de libre concurrence. Les effets pervers des arrêts Bosman et autres ont enfin été perçus.

Ensuite, grâce à l'action de Nicolas Sarkozy, le pas décisif a été franchi avec le traité de Lisbonne qui reconnaît une spécificité du sport. Ces dispositions entreront en vigueur début 2009.

Voici beaucoup d'événements en peu de temps et la présidence française arrive à un moment idéal pour faire valoir ensemble certaines de nos conceptions du sport. Nous mettrons en avant 7 thèmes qui correspondent pour la plupart d'entre eux aux préoccupations exprimées par le CNOSF :

- certains sont consensuels : tout le monde voudra bien reconnaître l'utilité du sport pour la santé ou l'intérêt de pouvoir mesurer le poids économie du sport dans notre société ;
- certains, sans susciter d'oppositions, sont sûrement plus mûrs en France qu'ailleurs en Europe, je pense par exemple au principe d'une double formation ou à la réglementation du statut des agents de joueurs ;
- enfin, certains seront plus conflictuels comme celui du dopage, d'une « DNCG » européenne ou de quotas de joueurs formés localement.

Que pouvons nous attendre de cette présidence ? Il n'y aura pas de miracle, bien sûr. Nous ne sommes plus au temps où la France et l'Allemagne, avec un ou deux autres partenaires, faisaient la politique européenne. Et en matière européenne, rien ne se décide en quelques mois.

Mais je crois que nous pouvons réellement faire avancer les choses. J'appréhendais ces rencontres européennes, craignant la langue de bois diplomatique. C'est tout le contraire, le mouvement sportif comme les ministres ont vraiment de mettre sur la table tous les problèmes. Ma visite récente à Nyon pour rencontrer Michel Platini, Bernard Lapasset et des représentants de plusieurs fédérations internationales m'a totalement rassuré.

Avec des styles différents, Jean-Pierre Jouyet, son homologue néerlandais et moi-même avons dit la même chose. Laisser penser que le sport n'est qu'une activité économique a été longtemps une erreur. Toute l'activité sportive n'est pas spécifique mais des règles spécifiques sont dans certains cas légitimes. Notre travail, avec la Commission européenne, sera de définir lesquelles et à les mettre en œuvre selon un rythme raisonnable.

Deux mots pour terminer sur la présidence française :

- Vous avez mon assurance que le CNOSF sera associé à toutes ses étapes, de la préparation, avec bientôt une rencontre avec nos successeurs tchèques et suédois pour nous assurer que les thèmes que nous portons prospéreront en 2009, aux principales rencontres organisées à Biarritz en novembre.

*** ***

Pour conclure, et parce que nous sommes dans le temple du sport français, je voudrais vous dire que le voyage que je viens d'achever en Chine me donne entière confiance quant aux conditions d'accueil de nos athlètes. Je pense qu'Henri sera du même avis. Bonne chance à nos athlètes ... et vive le sport français.

Je vous remercie de votre attention.